



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 février 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2014

Quatrième réunion de coordination et d'organisation\*

#### Compte rendu analytique de la 50<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 17 novembre 2014, à 10 heures

*Président* : M. Oh Joon (Vice-Président)..... (République de Corée)

### Sommaire

Organisation des travaux

Élections, présentation de candidatures, confirmation de candidatures et nominations (*suite*)

Mise en œuvre et suivi des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265 et 61/16

Questions économiques et environnementales (*suite*)

i) Cartographie (*suite*)

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban\*\*

g) Droits de l'homme\*\*

---

\* Suite au réaménagement du programme de travail du Conseil en un cycle allant de juillet à juillet, la quatrième réunion de coordination et d'organisation de 2014 fait également partie de la session de 2015.

\*\* Points que le Conseil a décidé d'examiner conjointement.



Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15*

### Organisation des travaux

1. **Le Président**, rappelant que le Conseil a réaménagé son programme de travail en un cycle allant de juillet à juillet, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, et que la session de 2015 a par conséquent commencé le 21 juillet 2014, déclare qu'étant donné qu'un certain nombre de questions abordées lors de la session de 2014 sont encore en suspens, la présente réunion de coordination et d'organisation sera considérée comme faisant partie à la fois des sessions de 2014 et de 2015 du Conseil.

### Élections, présentation de candidatures, confirmation de candidatures et nominations (suite) (E/2014/2/Add.1)

*Élections reportées de réunions précédentes*

*Organe international de contrôle des stupéfiants (E/2014/9/Add.19)*

2. **Le Président** invite le Conseil à élire un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidats présentés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour un mandat de cinq ans prenant effet le 2 mars 2015. Étant donné que le nombre de candidats excède le nombre de sièges à pourvoir, il invite le Conseil à élire ce membre par scrutin secret.

3. *Sur l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Lee Eun Joo (République de Corée) et Mme Roganović (Serbie) assument les fonctions de scrutateur.*

4. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| <i>Nombres de bulletins déposés:</i> | 42 |
| <i>Nombre de bulletins valables:</i> | 42 |
| <i>Nombre de votants:</i>            | 42 |
| <i>Majorité requise:</i>             | 22 |
| <i>Nombre de voix obtenues:</i>      |    |
| M. Hao Wei (China)                   | 18 |
| M. Koumare (Mali)                    | 12 |
| M. Harro (Estonie)                   | 8  |
| M. Subata (Lithuanie)                | 4  |

5. **Le Président** dit qu'aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise, il sera procédé, conformément à l'article 69 du règlement intérieur du Conseil, à un second scrutin, limité aux deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au scrutin précédent. Par conséquent, les candidats éligibles au second scrutin sont M. Hao Wei (Chine) et M. Koumare (Mali).

6. *Sur l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Lee Eun Joo (République de Corée) et M<sup>me</sup> Roganović (Serbie) assument les fonctions de scrutateur.*

7. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| <i>Nombres de bulletins déposés:</i> | 46 |
| <i>Nombre de bulletins valables:</i> | 46 |
| <i>Abstentions:</i>                  | 2  |
| <i>Nombre de votants:</i>            | 44 |
| <i>Majorité requise:</i>             | 23 |
| <i>Nombre de voix obtenues :</i>     |    |
| M. Hao Wei (China)                   | 29 |
| M. Koumare (Mali)                    | 15 |

8. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Hao Wei (Chine) est élu membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

9. **Le Président** rappelle qu'un autre siège est vacant au sein de l'Organe, suite à la démission de M. Wayne Hall (Australie), dont le mandat devait prendre fin le 1<sup>er</sup> mars 2017. Il croit comprendre que l'OMS présentera des candidats et que par conséquent une élection se tiendra à une date ultérieure.

*Commission de la population et du développement (E/2014/9)*

10. **Le Président** déclare avoir été informé que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a entériné la candidature d'Israël à un siège resté vacant à la Commission de la population et du développement pour un mandat prenant effet à la 1<sup>re</sup> séance de la quarante-neuvième session de la Commission en 2015 et venant à expiration à la clôture de la cinquante-deuxième session de la Commission en 2019. En l'absence d'autres candidatures, il considère que le Conseil souhaite élire Israël par acclamation.

11. *Israël est élu à la Commission de la population et du développement.*

12. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission de la population et du

13. développement, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre d'un État de l'Asie et du Pacifique et d'un membre d'un État d'Amérique latine ou des Caraïbes, tous deux pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à terme à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission, en 2016; un membre d'un État d'Asie et du Pacifique pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à terme à la fin de la cinquantième session, en 2017; et un membre d'un État d'Amérique latine ou des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la 1re séance de la quarante-neuvième session de la Commission en 2015 et venant à expiration à la clôture de la cinquante-deuxième session de la Commission, en 2019.

14. *Il en est ainsi décidé.*

*Commission du développement social (E/2014/9)*

15. **Le Président** invite le Conseil à examiner la question des sièges de la Commission du développement social qu'il reste à pourvoir.

16. **M<sup>me</sup> de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Bénin, du Burundi et de la Namibie sont présentées par les États d'Afrique pour pourvoir trois sièges restés vacants au sein de la Commission du développement social pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1re séance de la cinquante-quatrième session de la Commission en 2015 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-septième session, en 2019; et les candidatures de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq et du Qatar sont présentées par les États d'Asie et du Pacifique pour pourvoir trois sièges restés vacants pour un mandat de quatre ans prenant également effet à la 1re séance de la cinquante-quatrième session de la Commission en 2015 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-septième session, en 2019.

17. **Le Président** dit qu'en l'absence d'autres candidatures, il considère que le Conseil souhaite élire les candidats par acclamation.

18. *Le Bénin, le Burundi, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq, la Namibie et le Qatar sont élus membres de la Commission du développement social.*

19. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission du développement social, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre des États d'Europe occidentale

et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à terme à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2016; un membre des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à terme à la fin de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2017; et un membre des États de l'Europe orientale et trois membres des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la 1re séance de la quarante-quatrième session de la Commission en 2015 et venant à expiration à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2019.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. **Le Président** demande aux groupes régionaux concernés de proposer le plus tôt possible des candidatures pour ces sièges.

*Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2014/9)*

22. **Le Président** invite le Conseil à examiner la question des sièges de la Commission de la science et de la technique au service du développement qu'il reste à pourvoir.

23. **M<sup>me</sup> de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la candidature de la Hongrie est présentée par les États de l'Europe orientale pour pourvoir un siège resté vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à terme le 31 décembre 2016; les candidatures de la Bulgarie et de la Pologne sont présentées par les États de l'Europe orientale pour pourvoir deux sièges restés vacants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015; les candidatures de Cuba, de la République dominicaine et du Pérou sont présentées par les États d'Amérique latine ou des Caraïbes pour pourvoir trois sièges restés vacants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015; et les candidatures du Canada, de la Turquie et du Royaume-Uni sont présentées par les États d'Europe occidentale et autres États pour pourvoir trois sièges restés vacants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

24. **Le Président** dit qu'en l'absence d'autres candidatures, il considère que le Conseil souhaite élire les candidats par acclamation.

25. *La Bulgarie, le Canada, Cuba, la République dominicaine, la Hongrie, le Pérou, la Pologne, la*

*Turquie et le Royaume-Uni ont été élus membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement par acclamation.*

*Comité du programme et de la coordination*

*(E/2014/9/Add.1)*

26. **Le Président** invite les membres du Conseil à proposer les candidatures de trois membres en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les candidatures du Pakistan et de l'Arabie saoudite ont été entérinées par le Groupe des États de l'Asie et du Pacifique pour deux des vacances restant à pourvoir pour ce groupe; et la candidature des États-Unis d'Amérique a été entérinée par le Groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour l'une des sept vacances restant à pourvoir pour ce groupe, toutes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il considère que le Conseil souhaite présenter les candidatures par acclamation.

27. *Les candidatures du Pakistan, de l'Arabie saoudite et des États-Unis d'Amérique sont présentées, par acclamation, en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination.*

28. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Comité, il considérera que le Conseil souhaite différer la désignation de deux membres des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2014; un membre d'un État de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2015; et un membre d'un État de l'Asie et du Pacifique et trois membres des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

29. *Il en est ainsi décidé.*

*Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (E/2014/9/Add.3)*

30. **Le Président** dit que la candidature de l'Allemagne a été entérinée par le Groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour une vacance

restant à pourvoir au sein du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2017. En l'absence d'autres candidatures, il considère que le Conseil souhaite élire l'Allemagne par acclamation

31. *L'Allemagne est élue membre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication par acclamation.*

32. **Le Président** informe le Conseil que le Cameroun a démissionné du Groupe de travail intergouvernemental d'experts pour le mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2017, le Cameroun étant actuellement membre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts jusqu'au 31 décembre 2015. Par conséquent, les États d'Afrique auront un siège supplémentaire à pourvoir pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2017. En l'absence de toute autre candidature pour le Groupe de travail intergouvernemental d'experts, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre d'un État d'Asie et du Pacifique et de huit membres des États de l'Europe occidentale et autres États pour des mandats prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014; de quatre membres des États d'Asie et du Pacifique, de deux membres des États de l'Europe orientale et de deux membres des États d'Amérique latine ou des Caraïbes pour des mandats prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2015; et de quatre membres des États d'Afrique, un membre d'un État d'Asie et du Pacifique, trois membres des États d'Amérique latine ou des Caraïbes et huit membres des États de l'Europe occidentale et autres États pour des mandats prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2017.

33. *Il en est ainsi décidé.*

34. **Le Président** demande aux groupes régionaux concernés de proposer le plus tôt possible des candidatures pour ces sièges.

*Comité des droits économiques, sociaux et culturels*  
(E/2014/9/Add.17)

35. **Le Président** invite le Conseil à pourvoir un siège devenu vacant au Comité des droits économiques, sociaux et culturels suite à la démission de M<sup>me</sup> Cong Jun (Chine). Répondant à l'appel en faveur de la présentation de candidatures, le Gouvernement chinois a proposé le nom de M. Chen Shiqiu en remplacement de M<sup>me</sup> Cong. Il considère que le Conseil souhaite élire par acclamation M. Chen Shiqiu comme membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2016.

36. *M. Chen Shiqiu (Chine) est élu par acclamation au Comité des droits économiques, sociaux et culturels.*

*Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale* (E/2014/9/Add.18)

37. **Le Président** attire l'attention sur le document E/2014/9/Add.18, qui informe le Conseil de la démission de trois membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, à savoir M. Rungkasiri (Thaïlande), M. Almuftah (Qatar) et M. Tizhong Liao (Chine). Le Secrétaire général a décidé de nommer Mme Jacinto-Henares (Philippines), M. al-Khalifa (Qatar) et M. Xiaoyue Wang (Chine) pour achever les mandats respectifs de M. Rungkasiri, M. Almuftah et M. Tizhong Liao, qui arriveront à expiration le 30 juin 2017. Il présume que le Conseil souhaite prendre acte des trois nouvelles nominations.

38. *Il en est ainsi décidé.*

*Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial* (E/2014/9/Add.6)

39. **Le Président** invite le Conseil à examiner la question des sièges du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial qu'il reste à pourvoir. Le Groupe des États de l'Europe orientale a entériné la candidature de la Hongrie pour pourvoir le siège resté vacant sur la liste E pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En l'absence d'autres candidatures, il considère que le Conseil souhaite élire la Hongrie par acclamation.

40. *La Hongrie est élue par acclamation au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.*

41. **Le Président** dit que la Suisse a démissionné du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et que la candidature de la Suède a été entérinée par les pays de la liste D pour pourvoir le siège vacant. Il considère que le Conseil souhaite élire la Suède par acclamation au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial pour y remplacer la Suisse jusqu'au terme de son mandat pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2015.

42. *La Suède est élue par acclamation au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.*

*Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida* (E/2014/9/Add.10)

43. **Le Président** invite le Conseil à examiner la question des sièges du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida qu'il reste à pourvoir.

44. **M<sup>me</sup> de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit qu'il reste trois sièges à pourvoir, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La candidature de la République islamique d'Iran est présentée par les États de l'Asie et du Pacifique et celles du Canada et du Danemark par les États de l'Europe occidentale et autres États.

45. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature, il considérera que le Conseil souhaite élire par acclamation le Canada, le Danemark et l'Iran (République islamique d') au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

46. *Le Canada, le Danemark et l'Iran (République islamique d') sont élus par acclamation membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.*

47. **Le Président** dit que le Luxembourg a démissionné du Conseil de coordination du Programme avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et que la candidature des Pays-Bas a été entérinée par le Groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour pourvoir le siège vacant. Il considère que le Conseil souhaite élire la Suède par acclamation au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial pour y remplacer la Suisse jusqu'au terme de son mandat pour un mandat

prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et venant à expiration le 31 décembre 2015.

48. *Les Pays-Bas sont élus par acclamation membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.*

*Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains*

49. **Le Président** invite le Conseil à examiner la question des sièges du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qu'il reste à pourvoir.

50. **M<sup>me</sup> de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq et du Japon sont présentées par les États de l'Asie et du Pacifique pour pourvoir quatre sièges restés vacants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015; la candidature du Guatemala est présentée par les États d'Amérique latine ou des Caraïbes pour pourvoir un siège resté vacant pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015; et la candidature de la Finlande est présentée par les États de l'Europe occidentale et autres États pour pourvoir l'un des quatre sièges restés vacants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

51. **Le Président** dit qu'en l'absence d'autres candidatures, il considère que le Conseil souhaite élire les candidats par acclamation.

52. *La Finlande, le Guatemala, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq et le Japon sont élus par acclamation membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.*

53. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Conseil d'administration, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection de deux membres des États de l'Europe orientale et d'un membre d'un État de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2015; deux membres des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2016; et deux membres des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

54. *Il en est ainsi décidé.*

**Mise en œuvre et suivi des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

(A/69/79-E/2014/66 et A/69/91-E/2014/84) (*suite*)

**Mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale 50/227, 52/12B, 57/270B, 60/265 et 61/16**

55. **M<sup>me</sup> Verburg** (Pays-Bas), Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, présentant le rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/69/91-E/2014/84), dit que le Comité a élargi la participation des parties prenantes et est plus inclusif que jamais. Il continue d'examiner les questions de politiques controversées lors de ses débats et de parvenir à des accords, en partie grâce aux connaissances et aux rapports fournis par son Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

56. Le Comité a organisé deux tables rondes sur les politiques à sa quarantième session en s'appuyant sur les rapports du groupe d'experts relatifs aux biocarburants et à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à l'investissement dans la petite agriculture. Le débat sur les biocarburants et la sécurité alimentaire a constitué l'un des débats les plus larges et ouverts sur les biocarburants qui se soit tenu entre toutes les parties prenantes concernées; il a abouti à un accord sur la manière dont les biocarburants pourraient être produits sans mettre en péril la sécurité alimentaire, ni les prix des denrées alimentaires, et les participants au débat ont conclu que la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire n'étaient pas nécessairement incompatibles. La discussion sur l'investissement dans la petite agriculture a été essentielle pour promouvoir le rôle vital de la petite agriculture dans la sécurité alimentaire mondiale. Les conclusions de la table ronde ont été prises en compte dans l'organisation de l'Année internationale de l'agriculture familiale et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, que le Comité a approuvé le 15 octobre 2014.

57. Également lors de sa quarantième session, le Comité a approuvé un calendrier d'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise

prolongée et convenu que, pour la quarante et unième session, le Groupe d'experts de haut niveau élaborera des rapports sur le rôle des pêches et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur les pertes et gaspillages alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables. Il a également été demandé au Groupe d'experts de haut niveau d'élaborer des documents sur les questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur l'eau et la sécurité alimentaire.

58. Une discussion s'est tenue sur l'élaboration d'un cadre de mise en oeuvre du programme pour l'après-2015 sur les questions relatives à l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Comité a sollicité des conseils sur la meilleure manière de contribuer à la réussite de la mise en oeuvre des éléments sécurité alimentaire et nutrition des objectifs de développement durable. Son avantage comparatif réside dans son modèle multipartite et l'analyse factuelle indépendante effectuée par son groupe d'experts. En même temps que les compétences techniques des institutions des Nations-Unies dont le siège est à Rome, la contribution du groupe d'experts a été précieuse pour trouver un consensus sur les questions controversées et l'élaboration de politiques. Le Comité a également établi un cadre pour le suivi de l'efficacité de ses décisions et recommandations, et pour promouvoir la responsabilisation et le partage des meilleures pratiques à tous les niveaux.

59. Le Comité a organisé des sessions annuelles sur la coordination et les liens, destinées à examiner les mesures prises sur des questions données à l'échelle mondiale, régionale et nationale. En 2014, El Salvador, l'Inde et la Jordanie ont exposé les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Directives sur le droit à l'alimentation au niveau national. À l'avenir, ces sessions seront consacrées à l'examen des progrès accomplis par les pays concernant les objectifs de développement durable.

60. Le Comité a entériné une stratégie de communications innovante, adaptée aux réalités culturelles et créative, qui permettra de promouvoir l'utilisation et la mise en oeuvre de ses produits. Il a également organisé une réunion d'évaluation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui a montré que

12 pays mettaient en oeuvre les directives, tandis que 18 autres avaient demandé un appui à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour le faire. La mise en oeuvre des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires commencera début 2015.

61. **M. de Regt** (Pays-Bas) dit que des progrès importants ont été accomplis concernant la réduction de la faim dans le monde et la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, mais qu'il est inacceptable que 805 millions de personnes n'aient pas assez à manger dans le monde. Malgré les progrès d'ensemble, il existe des différences au sein des régions et entre elles.

62. Les deux excellents rapports et les tables rondes sur les politiques du Comité ont montré qu'une approche multipartite était nécessaire pour s'attaquer aux principaux défis concernant les biocarburants, la sécurité alimentaire et la petite agriculture. Le secteur privé pourrait jouer un rôle clé dans les nouveaux partenariats et les discussions à venir. Une attention toute particulière doit être accordée au rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural.

63. Les Pays-Bas ont été actifs dans les domaines relatifs à l'agriculture adaptée au climat et aux services financiers accessibles à tous qui favorisent le développement. Ils ont contribué aux débats par l'intermédiaire du Groupe des amis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

64. **M. Bhatti** (Pakistan) dit que le Comité est devenu le principal espace de discussion sur les questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et a produit des orientations générales et normatives à l'intention des États membres et de la communauté mondiale.

65. La sécurité alimentaire et la nutrition restent des problèmes majeurs pour la plupart des pays en développement. Globalement, deux milliards de personnes dans le monde continuent de souffrir de diverses carences en micronutriments. Les causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont complexes et multiples, et pour s'y attaquer au niveau mondial nous avons besoin d'un certain nombre de réponses, notamment un engagement politique plus important de la part des gouvernements, des systèmes de stockage et de distribution des vivres plus efficaces, des conditions égales dans le commerce des denrées alimentaires, des stratégies d'adaptation pour lutter

contre les changements climatiques et leurs effets sur l'agriculture, et le renforcement des capacités grâce au transfert de technologies.

66. La sécurité alimentaire et la nutrition doivent occuper une place importante dans le programme de développement pour l'après-2015 et sa délégation est satisfaite que le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable ait proposé un objectif distinct visant à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

67. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition sera l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son engagement à éradiquer la faim et la malnutrition, et devrait également permettre d'améliorer la coordination entre les institutions concernées, notamment le Comité, la FAO et l'OMS.

68. **M<sup>me</sup> Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que le Comité est un précieux forum multipartite qui permet d'examiner le problème urgent et commun à tous de l'insécurité alimentaire mondiale. Sa délégation se félicite des résultats de la quarante et unième session du Comité, et espère que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, d'application volontaire et résultant de discussions nourries et d'un large consensus au sein d'un groupe varié de parties prenantes, encourageront l'investissement nécessaire à la sécurité alimentaire mondiale. Il est à espérer que la participation de la Présidente du Comité au Conseil indique une collaboration future plus étroite entre les deux organes sur les questions liées à la sécurité alimentaire mondiale et à la nutrition.

69. **M<sup>me</sup> del Castillo** (République dominicaine) dit que les informations présentées lors de la quarantième session du Comité, ainsi que le rapport récemment publié lors de la quarante et unième session, sont très importants et utiles pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Plus particulièrement, sa délégation se félicite du succès des négociations sur les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

70. Son Gouvernement attache une grande importance à l'investissement dans la petite agriculture et la sécurité alimentaire des petits agriculteurs; le Président de la République dominicaine rend visite

chaque semaine aux petits agriculteurs bénéficiaires d'un programme de soutien du gouvernement qui aide plus de 50 000 personnes à sortir de la pauvreté. Son Gouvernement travaille également à accroître l'importance accordée à l'égalité des sexes dans les domaines qui peuvent favoriser le développement inclusif et durable de l'agriculture.

71. Il est important d'éviter les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et de distribution des vivres, de lutter contre la spéculation et l'instabilité excessive des prix des produits alimentaires, et de répondre au besoin d'un cadre réglementaire plus transparent donnant des informations plus détaillées sur les marchés mondiaux. Il ne serait pas réaliste d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale et la nutrition sans analyser en permanence l'incidence des prix excessivement élevés des denrées alimentaires et produits connexes.

72. Elle aimerait savoir quels problèmes seront soulevés par le Comité lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et quels sont les résultats qu'il attend de la Conférence. Elle se demande également quels sont les nouveaux sujets discutés par le Comité et comment ce dernier prévoit de les intégrer dans les négociations intergouvernementales pour le programme de développement pour l'après-2015. L'appui du Comité serait essentiel pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'appêtent à participer à ces négociations, et il faudrait réfléchir aux différents moyens de faciliter le contact direct avec les institutions basées à Rome.

73. **M<sup>me</sup> Meli** (Suisse) dit que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pourraient faire une réelle différence à tous les niveaux, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial, et seront utiles pour la mise en oeuvre du programme pour l'après-2015. En gardant à l'esprit que le Comité est la plate-forme internationale et intergouvernementale la plus inclusive pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et que ses produits sont élaborés grâce à un processus participatif, ouvert et transparent qui encourage l'appropriation par diverses parties prenantes, il faudrait réfléchir à la possibilité d'utiliser également l'approche multipartite du Comité comme modèle pour assurer la participation des diverses parties prenantes dans d'autres domaines concernant le programme pour l'après-2015.

74. **M. Dingha** (Congo) dit que sa délégation, en tant que membre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, se félicite des décisions prises et des recommandations formulées par le Comité lors de sa quarantième session. L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi que le monde doit relever aujourd'hui et le principal objectif du développement durable. À cet égard, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition sont par conséquent vitales.

75. Sa délégation considère que la vision du Comité doit transparaître dans le programme pour l'après-2015. Afin de s'aligner sur cette vision, son Gouvernement a élaboré un programme national de sécurité alimentaire dans le cadre de son plan national de développement 2012-2016. Le principal objectif est d'accroître la production alimentaire et d'améliorer la qualité et l'accessibilité des produits alimentaires en tirant parti de l'aide technique et financière de partenaires publics et privés, et des organisations internationales présentes au Congo.

76. **M<sup>me</sup> Ribeiro** (Brésil) dit que son Gouvernement se félicite des efforts visant à faire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale le principal forum multipartite sur les questions de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la nutrition, ainsi que des efforts pour relier les travaux du Comité à d'autres initiatives telles que l'Année internationale de l'agriculture familiale et le processus de négociation du programme de développement pour l'après-2015. Il se félicite également de l'adoption d'instruments de référence, notamment les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Il serait intéressant de savoir comment le rôle du Comité pourrait être renforcé dans le domaine de la nutrition après la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, et quels mécanismes pourraient être utilisés pour suivre la mise en oeuvre des décisions du Comité aux niveaux national et international.

77. **M<sup>me</sup> Verburg** (Pays-Bas), Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, dit que la deuxième Conférence internationale sur la nutrition sera particulièrement importante parce qu'elle sera axée non seulement sur la dénutrition, mais également sur le problème croissant de la surnutrition, appelée aussi obésité. Même si le Comité est d'avis de s'appuyer sur ce qui a déjà été réalisé à l'aide d'initiatives telles que Renforcer la nutrition, mais également d'initiatives impliquant le secteur privé et

les organisations de la société civile, telles que l'Amsterdam Initiative against Malnutrition, il est prêt à suivre ou soutenir la mise en oeuvre des résultats de la Conférence, qui doivent être les plus concrets possibles. Le Groupe d'experts de haut niveau pourrait, par exemple, s'impliquer plus pour aider à suivre les progrès et tirer les enseignements.

78. Après la crise des prix des produits alimentaires de 2008, les pays ont collaboré avec la FAO pour créer le Système d'information sur les marchés agricoles, qui publie des prévisions mensuelles de production agroalimentaire afin que les prix des produits alimentaires puissent être ajustés. La transparence est un autre moyen important d'éviter une autre panique autour des prix des produits alimentaires. Le renforcement de la coopération entre le Comité, les institutions basées à Rome et le Conseil serait souhaitable. L'importance de l'égalité des sexes doit également être soulignée, étant donné que la plupart des agriculteurs en Afrique sont des femmes et ont besoin de bénéficier de l'égalité des chances, des droits et de l'accès à l'éducation et au savoir-faire.

79. Le Groupe d'experts de haut niveau a défini un nouveau sujet de réflexion, à savoir l'eau et sa relation avec l'agriculture, qui consomme 70 pour cent de toute l'eau potable. L'agriculture durable, y compris l'élevage, est également un sujet important, qui va de pair avec la transparence des chaînes alimentaires. Le Comité souhaite contribuer à la mise en oeuvre du programme de développement pour l'après-2015 et se tenir prêt à soutenir le processus de prise de décisions en fonction des besoins.

80. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite prendre acte de la publication du rapport sur les principales décisions prises et les recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/69/91-E/2014/84) et du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/69/79-E/2014/66), qui ont été examinés par le Conseil lors de sa vingt-quatrième séance au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », point subsidiaire a), « Développement durable ».

81. *Il en est ainsi décidé.*

## Questions économiques et environnementales

### i) Cartographie (suite) (E/2014/46; E/2014/L.32)

*Projet de résolution: Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable*

82. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution intitulé «Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable» présenté au chapitre I, section A, du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/2014/46). Il considère que le Conseil souhaite adopter ce projet de résolution et le transmettre à l'Assemblée générale en vue de son approbation, conformément à la recommandation du Comité d'experts.

83. *Il en est ainsi décidé.*

*Projet de décision: Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire*

84. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé «Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquième session» et présenté au chapitre I, section B, du rapport du Comité d'experts (E/2014/46). Il considère que le Conseil souhaite adopter le projet de décision, conformément à la recommandation du Comité.

85. *Le projet de décision est adopté.*

*Projet de décision E/2014/L.32: Dates et lieu de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique*

86. **M<sup>me</sup> de Laurentis** (Secrétaire du Conseil), présentant un état des incidences en application de l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, dit que, en vertu des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, le Gouvernement de la République de Corée devra assumer les dépenses supplémentaires liées directement ou indirectement à l'organisation de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. En outre, les modalités des réunions et de la documentation de la Conférence ont été ajoutées au calendrier des conférences et des réunions des Nations Unies pour

2015. Par conséquent, l'adoption du projet de décision E/2014/L.32 ne devrait avoir aucune incidence sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

87. *Le projet de décision E/2014/L.32 est adopté.*

## Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

### f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

#### g) Droits de l'homme (E/2014/22 et E/2014/86)

88. **M. Šimonović** (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme), présentant le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses cinquantième et cinquante et unième sessions (E/2014/22), dit que lors de ces deux sessions, le Comité a examiné les rapports soumis par un total de 17 États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et ses protocoles facultatifs. L'augmentation du nombre de rapports examinés a permis, sur décision du Conseil, d'allouer du temps supplémentaire pour les réunions du Comité, notamment une semaine supplémentaire pour la cinquante et unième session. L'adoption de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme est importante pour les travaux du Comité.

89. Le rapport contient d'autres informations sur les questions examinées par le Comité, ses activités au titre du Protocole facultatif, ses méthodes de travail, les interactions avec les autres parties prenantes et les activités entre les sessions. Sur les 162 États parties au Pacte international, 16 ont ratifié le Protocole facultatif. De nouvelles ratifications permettant la présentation de communications individuelles contribueraient à promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels dans le monde. L'Assemblée générale a invité la Présidente du Comité à initier un dialogue interactif lors de ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions au titre du point «Promotion et protection des droits de l'homme», et a recommandé que le Conseil envisage de remplacer la procédure existante pour le choix des experts du Comité par une réunion des États parties au Pacte international, sans modifier la structure existante du Comité.

90. Présentant le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2014/86), il dit que ce dernier élargit son action dans le domaine des droits fonciers et de l'homme. Ce rapport est le premier d'une série de documents que le Haut-Commissariat élaborera pour contribuer au développement lié à la terre et aux actions humanitaires du point de vue des droits de l'homme. Les questions foncières, notamment la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers, sont devenus des domaines qui appellent une attention grandissante étant donné que la ruée mondiale pour l'acquisition de terres a eu une incidence sur les droits fondamentaux des personnes et des communautés, suscitant des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques, à l'utilisation durable des ressources naturelles et à l'urbanisation rapide. Les questions foncières sont également souvent au cœur des conflits armés. Le rapport décrit les normes et obligations internationales relatives aux droits de l'homme qui lient tous les États membres, définit les responsabilités des entreprises et indique le droit humanitaire international applicable et les autres sources du droit international. Une approche de la gestion des terres et du régime foncier fondée sur les droits de l'homme est essentielle pour prévenir et résoudre les conflits engendrés par l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et les autres problèmes actuels.

91. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que le Conseil n'a pas besoin de se prononcer sur le projet de décision présenté au chapitre I, section A, du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2014/22), en vue de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/268, qui donne suite à la demande de temps supplémentaire pour les réunions qui est présentée dans le projet de décision. Par conséquent, il considère que le Conseil souhaite prendre acte du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses cinquantième et cinquante et unième sessions (E/2014/22) et du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2014/86).

92. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 15.*